

**Décret n° 86-1053 du 18 septembre 1986 "fixant les règles de procédure devant la juridiction disciplinaire instituée par l'article L. 952-22 du code de l'éducation pour les membres du personnel enseignant et hospitalier" (Décret n° 2004-431 du 19 mai 2004 )**

18/09/1986